



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 13 décembre 2016 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons

Sont aussi présents :

Hubert Poirier, directeur général
Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque douze personnes assistent également à la séance.

CM1612-759

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1612-760

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Léon Déraspe, appuyée par M. Richard Leblanc, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 8 novembre 2016
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2016

- 7.1.1. Motion – Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 7.2. Finances
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1. Autorisation d'appel d'offres – Acquisition d'un camion-citerne – Service d'incendie – Secteur est des Îles
 - 7.5.2. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 273 – Attribution de contrat – Acquisition d'une pelle mécanique
 - 7.5.3. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 276 – Vente de ferrailles et de véhicules hors d'usage
 - 7.5.4. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 280 – Attribution de contrat – Acquisition d'un tamis rotatif à compost mobile
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7. Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1. Demande de financement de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM) pour une réclamation de frais dans le cadre de la fermeture de la Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
 - 7.7.2. Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet événements ou activités en lien avec la promotion de l'entrepreneuriat et l'attractivité du territoire - Le Grand Défi : Bâtir ma région ! – Carrefour jeunesse-emploi des Îles
 - 7.7.3. Autorisation de signature – Addenda à l'entente de gestion – Fonds de développement des territoires (FDT)
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.8.1. Autorisation de signature – Addenda à la convention d'aide financière – Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
 - 7.10.1. Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime et un emprunt de 635 000 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2016

8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1612-761

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 8 novembre 2016

Les membres du conseil de la Communauté maritime ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 novembre 2016.

Sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents
d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1612-762

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 26 octobre au 1^{er} décembre 2016 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents
d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 357 495,17 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

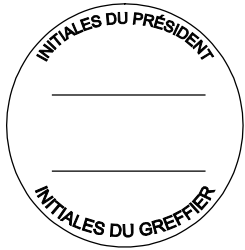
SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM1612-763

Motion – Municipalité alliée contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2016

- CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes;
- CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté, depuis 1995, d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- CONSIDÉRANT QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;
- CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;
- CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;
- CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de proclamer la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
« Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1612-764

Autorisation d'appel d'offres – Acquisition d'un camion-citerne – Service d'incendie – Secteur est des Îles

- CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté, le 8 septembre 2010, un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;
- CONSIDÉRANT QUE ce schéma prévoit l'ajout et le remplacement de véhicules et équipements d'intervention en matière de sécurité incendie;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique visant à acquérir un camion-citerne pour desservir le secteur est des Îles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2016

que le conseil autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à lancer un appel d'offres public relativement à l'acquisition d'un camion-citerne pour la desserte du secteur est des Îles, soit les villages de Grosse-Île et de Grande-Entrée.

CM1612-765

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 273 – Attribution de contrat – Acquisition d'une pelle mécanique

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique a procédé, en novembre dernier, à un appel d'offres public relatif à l'acquisition d'une pelle mécanique (excavatrice), de l'année 2009 ou plus récente, ayant moins de 7500 heures d'utilisation;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue, soit celle de Nortrax Québec inc., et que l'analyse a démontré sa conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime retienne la soumission de Nortrax Québec inc., au prix de 92 900 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à procéder à la signature d'un contrat à cette fin;

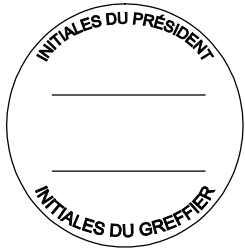
L'achat de cette machinerie sera financé à même le surplus du Centre de gestion des matières résiduelles.

CM1612-766

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 276 – Vente de ferrailles et de véhicules hors d'usage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres pour la vente de ferrailles et de véhicules hors d'usage étant actuellement entreposés au Centre de gestion des matières résiduelles de la Municipalité (ci-après : « CGMR »);

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres contenait deux options, la première visant la vente par la Municipalité des ferrailles et des véhicules hors d'usage et la deuxième visant le transport (excluant l'achat) des ferrailles et des véhicules hors d'usage du CGMR jusqu'à l'un ou l'autre des lieux identifiés à l'appel d'offres;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions dans le cadre de cet appel d'offres, lesquelles contenaient un prix uniquement pour l'option 1 (vente des matières visées par l'appel d'offres), aux prix de vente suivants :

- Acier Bouffard inc. : 57 \$ / tonne métrique;
- 9201-6468 Québec inc. (ci-après appelée : « *Recycle Auto* ») : 66 \$ / tonne métrique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Recycle Auto n'est pas conforme aux documents d'appel d'offres, notamment en ce qu'elle n'est pas accompagnée des garanties financières exigées;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire ayant présenté une soumission comportant le deuxième meilleur prix, soit Acier Bouffard inc., a déposé une soumission en tout point conforme aux exigences contenues aux documents d'appel d'offres et que les parties (la Municipalité et Acier Bouffard inc.) se sont entendues sur un prix;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que la Municipalité déclare non conforme la soumission de 9201-6468 Québec inc. (Recycle Auto 2000 IM) au prix de 66 \$/tonne métrique;

que la Municipalité octroie le contrat pour la vente des ferrailles et des véhicules hors d'usage actuellement entreposés au CGMR (option 1 dans le cadre de l'appel d'offres numéro 276) à Acier Bouffard inc. au prix négocié de 66 \$ / tonne métrique;

que la Municipalité donne avis à Acier Bouffard inc., de remplacer sa garantie de soumission par une garantie d'exécution du contrat conforme aux exigences du devis d'appel d'offres, au plus tard dans les quinze (15) jours suivant l'adoption de la présente résolution;

que la Municipalité donne avis à Acier Bouffard inc. de lui fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et automobile conforme aux exigences prévues aux documents d'appel d'offres, au plus tard dans les quinze (15) jours suivant l'adoption de la présente résolution;

qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres.



No. de résolution
ou annotation

CM1612-767

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2016

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 280 – Attribution de contrat – Acquisition d'un tamis rotatif à compost mobile

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique a procédé, en novembre dernier, à un appel d'offres public relatif à l'acquisition d'un tamis rotatif à compost mobile neuf ou usagé, de l'année 2015 ou plus récente, ayant moins de 500 heures d'utilisation;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue, soit celle des Équipements Ault ltée, et que l'analyse a démontré sa conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime retienne la soumission de l'entreprise « Les Équipements Ault ltée » au prix de 204 000 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à procéder à la signature d'un contrat à cette fin;

L'achat de ce tamis sera financé à même le surplus du Centre de gestion des matières résiduelles.

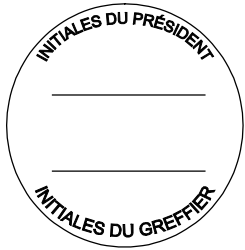
DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1612-768

Demande de financement de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM) pour une réclamation de frais dans le cadre de la fermeture de la Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Dans le contexte de la fermeture de la Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et de la révision finale de ses livres comptables, la Régie intermunicipale des transports Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a reçu une facture d'un montant de 31 100 \$ pour le paiement de frais non facturés du 31 décembre 2010 au 31 mars 2014. Cette facture était adressée à l'organisme à but non lucratif RÉGÎM qui était en place avant la Régie et dont cette dernière a obtenu la responsabilité en prenant le relais de la coordination du transport collectif sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

CONSIDÉRANT QUE la RÉGÎM a dû assumer, à même son budget de fonctionnement 2015, un montant de 31 100 \$ pour des frais encourus entre 2010 et 2014;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2016

CONSIDÉRANT QUE la RÉGÎM a subi, au cours des deux dernières années, des compressions de l'ordre de 10 à 15 % en raison de l'abolition de la CRÉGÎM et de la diminution des fonds publics octroyés au transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du comité de transition est d'assurer la liquidation des actifs de la CRÉGÎM;

CONSIDÉRANT QUE le montant résiduel du processus de liquidation de la CRÉGÎM est versé en parts égales aux 5 MRC de la Gaspésie et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la RÉGÎM a déposé une demande officielle au président de la Table des préfets de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, le 18 mai 2016, pour un montant de 31 100 \$;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine verse à la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine la somme de 5 183 \$ représentant un sixième du montant demandé, conditionnellement à ce que chacune des MRC de la Gaspésie s'engage à verser un montant similaire.

CM1612-769

Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet évènements ou activités en lien avec la promotion de l'entrepreneuriat et l'attractivité du territoire - Le Grand Défi : Bâtir ma région ! – Carrefour jeunesse-emploi des Îles

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse emploi des Îles a déposé une demande d'aide financière pour le projet « Le Grand Défi : Bâtir ma région ! » dans le cadre du volet évènements ou activités en lien avec la promotion de l'entrepreneuriat et l'attractivité du territoire de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement du milieu a procédé à l'étude du projet soumis, que celui-ci répond aux critères de sélection et qu'il fait l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien avec les orientations et les objectifs du projet de territoire Horizon 2025, plus précisément l'objectif 3.2 « Stimuler la fibre entrepreneuriale »;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2016

CONSIDÉRANT QUE Le Grand Défi : Bâtir ma région! rassemble et mobilise les acteurs socioéconomiques autour d'une activité qui contribue à valoriser l'entrepreneuriat en permettant aux jeunes d'expérimenter et de réaliser un projet d'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE Le Grand Défi : Bâtir ma région! permettra un maillage entre les jeunes, les gens d'affaires et les acteurs socioéconomiques du territoire;

CONSIDÉRANT l'impact qu'une telle opportunité peut avoir sur un jeune entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

qu'une contribution financière de 5000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires soit consentie au Carrefour jeunesse-emploi des Îles pour le projet « Le Grand Défi : Bâtir ma région! », et ce, conditionnellement à l'engagement des autres partenaires financiers.

CM1612-770

Autorisation de signature – Addenda à l'entente de gestion – Fonds de développement des territoires (FDT)

CONSIDÉRANT QU' en juin 2015, le conseil d'agglomération signait avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une entente de gestion relativement au Fonds de développement des territoires (FDT);

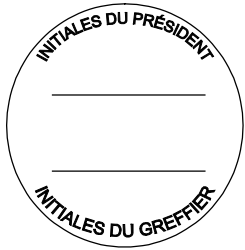
CONSIDÉRANT l'Accord de partenariat conclu entre le ministère et les municipalités du Québec, lequel prévoit notamment la reconduction du FDT pour une période de quatre ans, soit jusqu'au 31 mars 2020, et d'importants assouplissements quant à l'utilisation de ce fonds;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'autoriser la signature d'un addenda à l'entente de gestion pour entériner l'Accord;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise son président, Jonathan Lapierre, à signer l'addenda de l'entente de gestion du FDT intervenue entre la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2016

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CM1612-771

Autorisation de signature – Addenda à la convention d’aide financière – Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT QU’ en mars 2015, le ministère de la Famille confirmait la réception d'une aide financière de 20 000 \$ au conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour l'élaboration d'une politique des aînés et la réalisation d'un plan d'action en découlant;

CONSIDÉRANT QUE la convention d’aide financière intervenue avec le ministère de la Famille pour l’élaboration de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) viendra à échéance le 9 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution n° CM1610-735 visant à demander une prolongation pour la réalisation de la démarche MADA, soit jusqu’au 1^{er} mars 2018 et qu’il y a lieu d’autoriser la signature d’un addenda à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

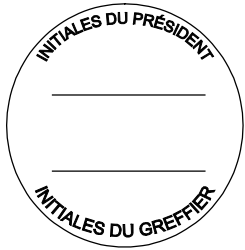
d’autoriser le président du conseil de la Communauté maritime, Jonathan Lapierre, à signer l’addenda à la convention d’aide financière intervenue entre la Communauté maritime et le ministère de la Famille dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1612-772

Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime et un emprunt de 635 000 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

Le conseiller, M. Jean-Mathieu Poirier, donne l’avis de motion préalable à l’adoption d’un règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime et un emprunt de 635 000 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2016

No. de résolution
ou annotation

CM1612-773

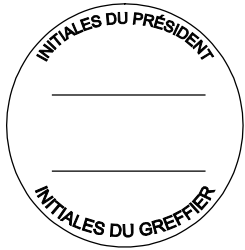
AFFAIRES DIVERSES

Corridor Resources – Nouvelle licence d’exploration

- CONSIDÉRANT QUE la firme Corridor Resources détient une licence d’exploration sur la partie terreneuviennne du site de Old Harry depuis janvier 2008;
- CONSIDÉRANT QUE cette licence accorde à Corridor Resources l’exclusivité sur un territoire de 517,8 km² dans le golfe, mais non assorti d’une autorisation d’y effectuer des forages;
- CONSIDÉRANT QUE pour qu’une autorisation de forage lui soit accordée, Corridor Resources, dans le cadre d’une procédure d’évaluation environnementale, a l’obligation de réaliser une « *consultation publique approfondie* »;
- CONSIDÉRANT QUE Corridor Resources et l’OCTNLHE n’ont pas réalisé à ce jour de « *consultation publique approfondie* » à l’égard de l’exploration et l’exploitation des hydrocarbures du site de Old Harry;
- CONSIDÉRANT QUE la licence de Corridor Resources vient à échéance le 14 janvier 2017;
- CONSIDÉRANT QUE l’Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l’OCTNLHE) propose d’annuler la licence actuelle et d’en émettre une nouvelle;
- CONSIDÉRANT QUE Corridor Resources, dans le cadre de son évaluation environnementale, n’a pas répondu adéquatement aux commentaires émis par Environnement Canada et Pêches et Océans Canada;
- CONSIDÉRANT QUE Corridor Resources n’a jamais su démontrer qu’il pourrait faire face à ses obligations de responsabilité en cas d’accident;
- CONSIDÉRANT QUE les connaissances actuelles sur l’écosystème du golfe du Saint-Laurent sont insuffisantes et que ce manque de données scientifiques ne permet pas de prévoir les impacts d’un éventuel déversement durant la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l’unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 décembre 2016

que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine signifie à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'OCTNLHE), son opposition à l'émission d'une nouvelle licence d'exploration du site Old Harry en faveur de Corridor Resources.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Programme de réduction des tarifs aériens du MTQ – Bénéficiaire d'un programme de récompense Air Miles ne devrait pas empêcher un citoyen d'avoir droit au remboursement de 30 % du MTQ sur le coût du billet réellement payé
- ❖ Gestion des ports – Déploie le fait de devoir payer des frais d'accostage à chacun des ports des Îles même lorsqu'on est détenteur d'une carte de membre à l'un ou l'autre de ces ports
- ❖ Nomination de la Communauté maritime et décret sur le statut d'insularité des Îles – Demande au maire des précisions sur comment cette nouvelle nomination et ce nouveau statut profitent à la communauté des Îles
- ❖ Appel d'offres n° 276 – Attribution du contrat de vente de ferrailles et véhicules hors d'usage – Fait part au conseil de son mécontentement après que sa soumission n'ait pas été retenue
- ❖ Projet de construction d'un immeuble d'hébergement pour personnes âgées – Préoccupations face à l'éventuelle démolition de l'église de Cap-aux-Meules considérée comme étant un bâtiment d'une grande valeur patrimoniale.

CM1612-774

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke, appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier, il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 20 h 8.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier